

ANNEXES

Annexe 1 : articles de presse Vers l'Avenir du 26 juillet 2023

Annexe 2 : PV de la réunion du Comité de gestion du 29 novembre 2022

Annexe 3 : PV de la réunion du Comité d'accompagnement du 15 mars 2023

Annexe 4 : PV de la réunion de la Comité de gestion du 15 mai 2023

Annexe 5 : Appel à projets « Référent patrimoine »

Annexe 6 : Appel à projets « Smart Region » + Dossier transmis au guichet des Pouvoirs locaux dans le cadre de l'appel à projet Smart Region

Annexe 7 : Courrier de prolongation du subside « Soutien aux projets supracommunaux » - Année 2024

ANNEXE 1

Articles de presse – Journal Vers l'Avenir du

26 juillet 2023

Senne Vallées : 7 communes et 7 thématiques

ITTRE

Depuis un an le projet de supracommunauté Senne Vallées est sur les rails. Il regroupe six communes du Brabant wallon et une du Hainaut.

A l'initiative de la Commune d'Ittre et de son bourgmestre, Christian Fayt, le projet Senne Vallées est né de la volonté de sept Communes du Brabant wallon et du Hainaut de s'allier afin de coopérer sur diverses thématiques. Ces sept partenaires sont : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Écaussinnes, Ittre, Nivelles, Rebecq et Tubize. En s'inscrivant dans ce processus, ces Communes répondaient à un appel à projets et une phase test pour des programmes supracommunaux initiés par la Région wallonne, ce qui leur a permis de décrocher une enveloppe de 90000€.

Laetitia Baudewijns, coordinatrice, explique la genèse du dossier : « Senne

Vallées est né de l'initiative du bourgmestre d'Ittre. Christian Fayt a pris son bâton de pèlerin et est allé à la rencontre de ses homologues bourgmestres. Initialement, il y avait huit Communes partenaires, mais, déjà membre de Centropolis, Braine-le-Comte nous a quittés. Écaussinnes risque aussi de suivre le même chemin. La structure de Senne Vallées repose sur une convention de collaboration entre les différentes Communes, mais Monsieur Fayt souhaiterait la transformer en ASBL communale. » Un souhait qui est en stand-by puisqu'un nouveau décret du ministre Collignon devrait arriver afin de pérenniser ce principe de supracommunauté.

Aujourd'hui, cela fait un peu plus d'un an que Senne Vallées est sur les rails, comme le souligne Laetitia Baudewijns : « Je suis entrée en fonction en juin 2022. Mon premier dossier était lié à l'aide accordée aux Communes par le gouvernement pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés ». La coordinatrice de



Les 7 Communes du projet Senne Vallées : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Écaussinnes, Ittre, Nivelles, Rebecq et Tubize.

Senne Vallées s'est également attelée à deux autres dossiers : le tourisme et les circuits courts. « Ces deux thématiques sont à l'initiative des bourgmestres qui voulaient un ancrage plus important au territoire. Pour le tourisme, j'ai répertorié tous les sites et monuments présents dans les sept communes. Pour les circuits courts, j'ai fait le même travail avec les producteurs locaux. »

D'autres thématiques sont au programme de Senne Vallées. Elles sont au nombre de sept. Donc, en plus du tourisme et des circuits courts, il y a la mobilité douce, la ruralité, la nature, l'aide aux Communes pour la recherche de subsi-

des et la lutte contre les inondations. Mais ces thématiques ne sont pas limitatives : « Par exemple, les quatre Communes de l'ouest du Brabant wallon veulent mutualiser le matériel des services travaux et donc avancer sur une sorte de prêt de ce matériel. Une convention est en cours de prépara-



Depuis juin 2022, Laetitia Baudewijns est le visage du projet Senne Vallées, initié par le bourgmestre d'Ittre, Christian Fayt.

tion et un listing du matériel a été fait. On peut imaginer que d'autres projets, limités comme celui-ci à quatre Communes, voient le jour et s'étendent aux autres membres de la supracommunauté. Par ailleurs, d'autres Communes faisant partie de la vallée de la Senne peuvent intégrer notre projet. Rien n'est figé. Des acteurs extérieurs peuvent adhérer à notre structure en fonction d'un projet et chaque projet ne doit pas être réalisé par les sept Communes originelles ».

PIERRE LAGNEAUX A

Les producteurs locaux mis en avant

Une des premières thématiques abordées par le projet supracommunal, est la mise en avant des circuits courts dans les sept communes couvertes. Durant tout l'été, la page Facebook Senne Vallées braque les projecteurs sur les producteurs et artisans locaux. « Dans le cadre du développement de l'axe circuits courts, explique Laetitia Baudewijns, nous avons répertorié tous les producteurs fermiers présents sur notre territoire avec l'objectif de les soutenir et de mettre leur travail de production en avant. Afin de permettre de découvrir la diversité des producteurs présents sur notre territoire, nous les présentons tout au long de l'été sur notre page Facebook. Pour chaque producteur, un petit descriptif des produits proposés à la vente sera effectué. Nous renseignons également toutes les informations utiles telles que les horaires d'ouverture ou l'adresse de contact. »



FACEBOOK SENNE VALLEES

ANNEXE 2

PV de la réunion du Comité de gestion du 29
novembre 2022

Compte-rendu de la réunion du Comité de gestion du 29 novembre 2022

Personnes présentes :

Braine le Château : Francis Brancart (Premier Echevin)

Braine le Comte : Léandre huart (Premier Echevin)

Braine l'Alleud : Johnny Mauroy (Directeur général)

Ecaussinnes : M. François Vanhove (service tourisme et culture)

Ittre : Christian Fayt (Bourgmestre)

Tubize : Sandra Dumonceau (Echevine) et M. Etienne Laurent (Directeur général)

Excusés

Braine le Château : M. Nicolas Tamigniau (Bourgmestre)

Nivelles : Mme Valérie Courtain (Directrice générale)

1. Informations générales

- Rapport d'activités et Rapport Financier 2022

Le rapport d'activités et le rapport financier ont été envoyés aux partenaires (Villes et Communes) la semaine dernière afin que les personnes présentes aujourd'hui puissent le parcourir avant la réunion.

Ce rapport devra être inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil communal pour information (il s'agit d'une prise en considération)

L'envoi du rapport d'activités et du rapport financier était une obligation (Convention de collaboration). Pas de délai pour faire passer ce rapport dans les Conseils communaux.

- Prolongation du subside pour l'année 2023

Lors de la réunion du Comité d'accompagnement du 6 octobre, les représentants du Cabinet du Ministre et du SPW Intérieur Action sociale ont annoncé que la subvention sera prolongée pour l'année 2023.

Le Ministre a souhaité prolonger l'expérience pour un an en vue de pouvoir avoir une idée plus précise des résultats obtenus par ce projet.

A l'heure actuelle, 14 structures supracommunales existent – 90 % des Villes et Communes font partie d'une structure. Parmi ces structures, certaines existent depuis plusieurs années d'autres sont beaucoup plus récentes (c'est le cas de Senne Vallées)

- Retrait de la Ville de Braine le Comte

Nous avons reçu un courrier à la mi-septembre de la part de la Ville de Braine le Comte annonçant son souhait de se retirer de la structure supracommunale Senne Vallées afin de pouvoir intégrer la CUC à 100%.

Lors de la réunion du Comité d'accompagnement, le point a été évoqué. Il a été demandé à la Ville de Braine le Comte de rester avec nous jusqu'à la fin de l'année.

En Conseil du 14/11/2022, la Convention de collaboration a été adoptée et signée par le Bourgmestre et le DG. Le Conseil communal a également pris la décision de quitter la structure supracommunale Senne Vallées à partir du 1/1/2023.

Présent à la réunion, le Premier Echevin Léandre Huart a expliqué qu'il est difficile d'être dans deux instances en même temps (tout est doublé : projets ; participation financière) et que cela est très lourd d'un point de vue administratif. Monsieur Huart explique que le cœur est plus proche du Brabant wallon mais qu'au niveau territorial, Braine le Comte se situe dans la province du Hainaut. La Ville de Braine le Comte reste toutefois ouverte à une collaboration sur certains projets.

Monsieur Fayt intervient en disant que nous avons trouvé dommage que la Ville de Braine le Comte ne soit pas venue à la première réunion organisée en juillet dernier.

Monsieur Fayt regrette le retrait de Braine le Comte. Perte d'une valeur ajoutée importante au projet. Souhait de continuer à travailler avec la Commune d'Ecaussinnes.

2. Mise en place de la structure pour le projet Senne Vallées – Mise au point

- Composition du Comité de gestion et du Comité d'accompagnement

Ces deux organes ont à présent été constitués.

Comité de gestion : organe au sein duquel chaque partenaire est représenté. Vous avez tous du nous envoyer le nom de votre représentant. Le Comité de gestion est à présent complet.

Comité d'accompagnement : organe de suivi mis sur pied par le Cabinet du ministre et le SPW afin de pouvoir suivre l'évolution du projet. La représentation de la structure Senne Vallées est assurée par Francis Brancart et Patrick Ophals.

- Convention de collaboration – signature de la Convention par toutes les Communes

Un projet de Convention a été préparé par la Coordinatrice avec l'aide du service juridique et de la Directrice générale. Le projet a ensuite été proposé aux Villes et Communes qui ont pu communiquer leurs observations et remarques.

Le projet final a ensuite été envoyé aux partenaires afin que la Convention puisse être adoptée en Conseil communal. Après l'adoption de la Convention par tous les Conseils communaux, la coordinatrice s'est rendue dans toutes les communes afin de faire signer les 8 exemplaires de la Convention.

Lors de la réunion du 29 novembre, un exemplaire de la Convention a été remis à chaque Commune. Les deux Communes non représentées lors de la réunion (Rebecq et Nivelles) recevront la Convention par courrier.

- Récolte des participations financières des Communes

Lors des discussions en vue d'élaborer le dossier de candidature, il a été décidé que les partenaires verseraient un forfait de 500 euros et une quote-part de 20 cents par habitant.

Lors de la réunion du Comité de gestion de juillet, le principe a été rappelé aux Communes. Une déclaration de créance a été envoyée à tous les partenaires.

A l'heure actuelle, deux partenaires n'ont pas encore versé leur contribution. Les contacts ont été pris il y a peu afin de leur rappeler qu'ils doivent payer leur contribution financière.

3. Senne Vallées – Développement des axes

Lors de l'élaboration du dossier de candidature, 7 axes de travail ont été déterminés par les Villes et Communes : ruralité ; nature ; lutte contre les inondations ; mobilité douce ; circuits courts ; tourisme ; aide aux Communes dans la recherche de subsides.

Lors de la réunion du 7 juillet une discussion a été lancée afin de déterminer les deux premiers axes qui seraient développés. Les Communes présentes se sont mises d'accord sur les axes circuits courts et tourisme.

La volonté de développer ces axes en premier s'explique par la volonté des Communes de travailler sur l'identification liée au territoire.

- *Développement des deux premiers axes (axe tourisme et axe circuits courts)*

L'élaboration de ces deux axes répond à un premier objectif : créer une plateforme sur laquelle les citoyens pourront trouver toutes les informations relatives aux sites et monuments à visiter ainsi que tous les producteurs présents sur le territoire des 8 Communes.

Pour les deux axes, la coordinatrice a répertorié les données importantes en matière de tourisme et de circuits courts. Les informations ont été principalement récoltées sur les sites internet des Communes et des Offices de Tourisme.

Ce travail étant terminé, la coordinatrice se rendra prochainement dans toutes les Communes afin de rencontrer les acteurs ou personnes référentes en matière de tourisme et de circuits courts.

Un courrier explicatif de la démarche vous sera prochainement envoyé. Ce courrier, adressé aux Bourgmestres et Directeurs généraux aura aussi pour objectif de leur permettre d'identifier le ou les interlocuteurs que la coordinatrice pourra rencontrer.

Une fois ce ou ces référents déterminé(s), leurs coordonnées devront être communiquées à la Coordinatrice.

L'objectif de cette démarche sera de compléter au besoin les informations récoltées par Mme Baudewijns.

Axe tourisme : par souci de clarté plusieurs catégories ont été créées : les sites incontournables et les musées, les moulins, les parcs – les bois et les promenades balisées et les folklores. Un relevé des offres en matière de logement a également été établi afin d'encourager les séjours de plusieurs jours dans la région.

Objectifs :

- meilleure mise en valeur des sites et monuments touristiques. Notre bassin de vie compte deux sites phares (site de la Bataille 1815 et Plan incliné de Ronquières). Face à cela, les autres sites et monuments ne sont pas assez mis en valeur
- soutien à tous les acteurs du secteur touristique après les crises auxquelles le secteur doit faire face

- encourager le tourisme de plusieurs jours dans notre région en proposant toutes les solutions qui existent en termes de logement.

Mise en œuvre du projet :

- répertoriage de tous les lieux et les sites touristiques : ce travail a été effectué par la coordinatrice suite à des recherches sur les sites des Offices du Tourisme et sur les sites des Villes et Communes.
- prise de contact avec les différents acteurs (offices du tourisme ; musées, etc.) afin de leur présenter le projet et leur proposer de figurer dans la liste
- lancement d'un marché public en vue de la création de l'interface
- alimentation / Mise à jour de l'interface

Intervention de Christian Fayt : travail important car les Maisons du Tourisme des provinces du Hainaut et du Brabant wallon s'arrêtent à la frontière de leur province. Important de travailler en bassins de vie et de présenter une vision globale de ce qu'on peut visiter dans la région des Vallées de la Senne.

En matière de tourisme, les Communes l'Ouest du Brabant wallon sont les oubliés – important de développer ce projet pour mettre en valeur nos atouts touristiques.

Axe circuits courts : par souci de clarté, plusieurs catégories ont été créées (producteurs fermiers ; producteurs de bières et de vins).

Objectifs :

- promotion des pouvoirs locaux et ou issus de circuits courts. L'offre étant abondante et variée, une sélection de produits a été effectuée. Limitation des produits aux producteurs fermiers ; aux producteurs de bières et aux producteurs de vin.
- apport d'un soutien aux commerçants, artisans et maraîchers suite à la crise sanitaire et la guerre en Ukraine
- regrouper sur une même interface tous les artisans, commerçants, maraîchers présents sur le territoire des 8 Villes et Communes partenaires au projet supracommunal Senne Vallées

Mise en œuvre :

- répertoriage de tous les produits locaux et/ou issus des circuits courts. Les produits sont répertoriés en deux catégories différentes à savoir : Senne Boissons (Producteurs de vin et de bières) + Senne Productions (Producteurs fermiers)
- prise de contact avec les commerçants figurant dans le listing afin de leur présenter le projet et leur demander s'ils ont la volonté de figurer sur l'interface
- alimentation / mise à jour de l'interface reprenant tous les produits locaux et ou issus des circuits courts

Intervention du Directeur général de Braine l'Alleud :

Monsieur Mauroy a émis plusieurs remarques suite à la présentation des deux axes par la coordinatrice du projet.

1. Il est important d'organiser des activités / événements afin de mettre en avant le travail réalisé

Exemple : organisation de balades touristiques

2. Concernant la création de l'interface, une réflexion doit être menée afin d'estimer les coûts de création et de maintenance d'un site internet.

- 2023 développement des axes ruralité ; nature ; lutte contre les inondations ; mobilité douce et aide aux communes dans la recherche de subsides.

Même si les deux premiers axes ne sont pas encore totalement développés, une réflexion a eu lieu lors de la réunion afin de déterminer le prochain axe sur lequel la coordinatrice peut travailler.

Après discussion, il a été décidé de développer l'axe mobilité douce avec lequel des liens peuvent être créés avec les deux premiers axes développés (tourisme et circuits courts). Il serait intéressant de développer l'idée des points nœuds et créer des parcours découvertes (tour des brasseries, tour incluant les lieux touristiques importants). La province du Hainaut a développé cette idée (intéressant pour s'en inspirer)

Il est important toutefois de terminer le développement des deux premiers axes mais cela n'empêche pas de commencer parallèlement à travailler au développement du troisième axe choisi.

Intervention de Christian Fayt : le projet supracommunal nous permet aussi d'établir un échange d'expériences ou de travailler sur le prêt de matériels.

La Commune d'Ittre a par exemple travaillé avec la Commune de Braine l'Alleud pour la création de ZIT dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Il faut encourager le développement de telles initiatives à l'avenir.

4. Débriefing du Comité d'accompagnement

La réunion du Comité d'accompagnement s'est tenue le 6 octobre dernier.

L'objectif premier de cette réunion était la présentation de ce qui avait été mis en place depuis la réception de l'AM du 29 octobre 2021.

La coordinatrice a dans sa présentation tout d'abord abordé la mise en place de la structure du projet Senne Vallées (composition du Comité de gestion, du Comité d'accompagnement ; adoption de la Convention de collaboration par les Conseils communaux).

Une présentation de l'état d'avancée des axes Senne Découvertes et Senne Productions a été réalisée.

Cet échange a aussi permis de pouvoir poser les questions au responsable du projet pour le SPW et au représentant du Ministre. Plusieurs questions relatives aux expériences vécues avec les autres structures supracommunales ont été posées. Suite aux questions posées, Monsieur Van Audenrode nous a conseillé de prendre contact avec la structure supracommunale « Le Pays de Famenne » afin d'organiser une visite.

Des contacts seront pris dans les prochaines semaines par la coordinatrice afin d'organiser ce déplacement. Nous reviendrons vers vous dès qu'un programme de visite aura été établi.

Enfin, la question de la répartition de la deuxième tranche du subside a également été évoquée. Comme cela a été le cas pour la première tranche, un rapport d'activités pour la seconde tranche du subside devra être réalisé afin que le SPW sache les activités et actions qui ont été mises en place par les Communes. Un tableau récapitulatif des dépenses devra également être réalisé et envoyé au SPW.

5. Subside octroyé aux Villes et Communes via les structures supracommunales pour un accueil coordonné des réfugiés ukrainiens sur le territoire wallon

- Répartition de la seconde tranche du subside

Plusieurs options s'offrent à nous pour la répartition de la seconde tranche du subside.

- a) Répartition totale du subside entre les partenaires selon les plafonds fixés par le SPW (calcul basé sur le nombre d'habitant au 1/1/2022) Cette répartition permettrait de rembourser les dépenses occasionnées de manière autonome par les Villes et Commune dans le cadre de l'accueil et de l'hébergement des réfugiés.
- b) Répartition partielle du subside entre les partenaires. Une partie peut être redistribuée entre les Communes et une autre partie peut être destinée à mettre en place une action commune.

Etant donné le fait que trois partenaires ont déjà fait parvenir à la coordinatrice les pièces justificatives pour la totalité de la seconde tranche de la subvention, il est préférable de travailler de manière analogue que pour la répartition de la première tranche de la subvention.

De plus, il semblerait que beaucoup de réfugiés aient quitté le territoire de la commune où ils ont été hébergés en famille d'accueil. A titre par exemple, le nombre de réfugiés est passé de 60 à 18 réfugiés. L'idée qui avait été évoquée en réunion en juillet d'organiser une fête avec les réfugiés et leur famille accueillante n'a peut-être plus beaucoup de sens.

Décision de procéder comme pour la première tranche du subside. Il est demandé aux Communes et/ou CPAS de faire parvenir à la coordinatrice les justificatifs des dépenses occasionnées. Après analyse de ces justificatifs et en tenant compte des plafonds fixés par la Région wallonne, chaque partenaire sera remboursé.

De plus, comme ce fut le cas pour la première tranche du subside, il nous est demandé d'envoyer un rapport d'activités reprenant tous les actions et activités organisées de septembre à décembre 2022. Il serait aussi intéressant de remettre également les informations suivantes :

Le nombre de réfugiés encore présents au sein de votre Commune

Le nombre de familles d'accueil qui hébergent encore un ou plusieurs réfugié(s)

Le nombre de réfugiés hébergés dans d'autres types de logement (centre d'accueil ; logement public, ...)

- Envoi des pièces justificatives

La coordinatrice devra faire parvenir pour le mois de mars au plus tard un tableau récapitulatif des dépenses.

Toutes les dépenses inscrites dans ce tableau devront pouvoir être justifiées à la demande du SPW. Toutes les demandes de justification seront adressées à la coordinatrice qui se chargera de les faire parvenir au SPW dans les meilleurs délais.

6. Divers

Intervention de Monsieur Fayt (Bourgmestre d'Ittre) qui explique que l'organisation actuelle commence à poser des problèmes pour la Commune gestionnaire et qu'il y a une volonté de créer dans un relatif court délai une ASBL afin que la gestion du projet supracommunal Senne Vallées puisse se faire via cette ASBL.

L'idée est de créer une ASBL comme ce fut le cas il y a plusieurs années pour le Contrat Rivière Senne.

Question de Etienne Laurent : Dans quel délai souhaitez-vous créer cet ASBL ?

Christian Fayt lui répond que tout dépendra du timing donné par les partenaires. Il faut tout d'abord que la coordinatrice prépare un projet de statut qui sera soumis aux partenaires et ensuite chacun devra valider ceux-ci lors d'une séance d'un de leur Conseil communal.

ANNEXE 3

PV de la réunion du Comité d'accompagnement du
15 mars 2023

Compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement du 15 mars 2023

Personnes présentes : Francis BRANCART (Première Echevin à Braine le Château – membre du Comité d'accompagnement) ; Patrick OPHALS (Echevin à Rebecq – membre du Comité d'accompagnement) ; Christian FAYT (Bourgmestre de la Commune gestionnaire du projet Senne Vallées – membre du Comité d'accompagnement) - Martin VAN AUDENRODE (représentant du SPW Intérieur et Action sociale) ; Christophe ERNOTTE (représentant du Cabinet du Ministre Collignon) ; Laetitia BAUDEWIJNS (Coordinatrice du projet supracommunal Senne Vallées)

La réunion débute par une présentation PowerPoint que la coordinatrice a préparé.

La présentation faite lors de la réunion du Comité d'accompagnement est annexée au PV de la réunion.

Suite à la présentation, un échange entre les différents participants a eu lieu.

Intervention de M. Van Audenrode : l'organisation du déplacement en Pays de Famenne peut être très intéressant car ils sont rodés dans la recherche de subsides (FEDER, LEADER,..) Intéressant aussi de voir ce qui a été réalisé sur place.

Félicitations pour la présentation – intéressant de voir la belle évolution du projet. Un membre a quitté la structure mais cette dernière continue à évoluer ; des projets naissent entre les communes.

L'attitude de la Commune de Ecaussinnes va être intéressante à regarder – elle est également membre à 50 % dans la structure. Va-t-elle suivre la Ville de Braine le Comte ?

Intervention de Monsieur Fayt : nous avons rencontré la Commune d'Ecaussinnes suite à la décision de Braine le Comte – ils ne nous ont pas caché leur volonté de faire la même chose que Braine le Comte à terme mais ils ne souhaitent pas mettre à mal le projet Senne Vallées – ils resteront jusqu'au moment où ils devront choisir entre les deux structures auxquelles ils appartiennent

Intervention de M. Ernotte : il est important de souligner un point : une grande souplesse est donnée aux Bourgmestres dans leur choix d'appartenir à une ou plusieurs structures.

Le décret qui pérennisera la supracommunalité laissera la possibilité pour un Bourgmestre de décider d'intégrer une structure supracommunale pour mener un projet A et puis de travailler avec une autre structure pour la mise en œuvre d'un projet B, etc... Il n'est pas interdit à une Commune d'appartenir à plusieurs structures différentes.

De même, à l'intérieur d'une structure, si une Commune ne souhaite pas intégrer un projet libre à elle de ne pas y participer tout en restant membre de la structure.

Intervention de M. Fayt : en reprenant l'exemple de la Commune de Braine le Comte que nous rencontrons très souvent, on se rend compte que certains membres du Collège sont très intéressés par ce qui se développe au sein de la structure supracommunale Senne Vallées. Une proposition va leur être faite afin qu'ils travaillent avec nous pour le développement de l'axe Senne Productions

Intervention de M. Ernotte : volonté du ministre des Pouvoirs locaux de pérenniser le principe de la supracommunalité en élaborant un Décret wallon. Ce décret va notamment donner davantage de précisions sur les différentes formes que peuvent prendre les structures supracommunales

M. Van Audenrode nous conseille donc d'attendre la sortie du décret avant de prendre une décision quant à la forme que prendra le projet supracommunal Senne Vallées.

Afin de pouvoir élaborer le décret, un colloque est organisé le 29 mars prochain en matinée. Ce colloque fera le bilan de la supracommunalité (retours d'expériences, améliorations à apporter).

L'information sera transmise aux Communes membres de la structure supracommunale (DG et Bourgmestres)

Intervention de Monsieur Van Audenrode : au niveau des comptes – demande de donner quelques explications.

Explications apportées par Mme Laetitia Baudewijns.

Demande à Madame Baudewijns de clôturer les comptes, d'envoyer toutes les pièces justificatives à Mme Pourbaix et de demander le remboursement du solde restant dû.

La coordinatrice s'y attèlera dans les prochaines semaines.

La première tranche du subside 2023 vient d'être payée aux structures supracommunales – vérification sera faite auprès de la Directrice financière de la Commune d'Iltre.

Remerciements adressés aux intervenants pour leur présence.

ANNEXE 4

PV de la réunion de la Comité de gestion du
15 mai 2023

Compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 15 mai 2023

1

Personnes présentes : Christian FAYT ; Carole SPAUTE ; Valérie COURTAÏN ; Patrick OPHALS ; Francis BRANCART ; Laetitia BAUDEWIJNS

Personnes excusées : Mme Sandra DUMONCEAU et M. Johnny MAUROY

Pour le point relatif à la création du site internet : les 3 membres de la cellule Communication de la Commune d'Ittre étaient présents afin de pouvoir assister à la présentation d'iMio

Ordre du jour de la réunion

1. Informations générales

- Retour sur le Comité d'accompagnement du 15 mars 2023
- Subside de la Région wallonne relatif à l'accueil et à l'hébergement des réfugiés - clôture du dossier

2. Développement des axes Tourisme et Circuits courts

- Etat d'avancement
- Création du site internet – analyse des différentes offres de prix

3. Développement futur de l'axe mobilité

- Sensibilisation à la mobilité alternative
- Création d'un / de plusieurs projet(s) encourageant la mobilité douce

4. Déplacement en Pays de Famenne

- Programme de la journée

5. Divers

- Prêt de matériels entre services Travaux des Communes membres de Senne Vallées

Création du site internet pour Senne Vallées

Etant donné la présence de Mme Donnay et de M. Lambillotte, le Directeur général adjoint de iMio, la réunion débute par le point relatif à la création du site internet pour Senne Vallées

Toutes les Communes ont eu ou auront dans les prochains mois recours à iMio pour le développement de leur site internet. La coordinatrice a donc pris contact avec iMio pour obtenir une offre de prix. L'offre de prix est annexée à ce présent rapport.

Compte rendu de la réunion du Comité de gestion du 15 mai 2023

2

La version 6 développée par iMio permet de partager certaines informations entre différents sites d'acteurs multiples (sources authentiques). Cet élément constitue un avantage non négligeable pour une structure supracommunale Senne Vallées.

Dans le cas de Senne Vallées plus spécifiquement, si les Communes sont d'accord pour partager leur agenda évènements, ces données seront partagées et publiées sur le site de Senne Vallées.

L'autre avantage est qu'iMio offre un outil, une fois qu'il est développé, qui permet à une personne n'ayant pas de formation spécifique en informatique, de pouvoir alimenter et mettre à jour l'outil de manière autonome.

PRESENTATION DE LA MAQUETTE REALISEE PAR IMIO

Mme Donnay présente la maquette qu'elle a réalisée avec les informations fournies par Mme Baudewijns.

A l'heure actuelle, les Communes de Braine le Château, d'Ecaussinnes et de Braine l'Alleud possèdent la version 6 du site internet. Les Villes de Tubize et de Nivelles vont l'acquérir dans les prochains mois. Pour terminer, les Communes d'Ittre et de Rebecq possèdent la version 4 du site internet et sont actuellement en discussion pour passer à la version 6.

!!!! Afin de pouvoir bénéficier du partage d'informations (sources authentiques), il est obligatoire que chaque Commune passe en version 6 !!!!

Chaque Commune pourra décider des informations qu'elle souhaite partager. Pour Senne Vallées, l'idée est de créer un agenda partagé reprenant toutes les activités organisées dans les Communes.

De même, les sites communaux pourront reprendre tous les éléments recueillis dans le cadre de l'axe circuit courts (répertoire des producteurs fermiers et des producteurs de vin, de bières et d'alcool) et de l'axe tourisme (répertoire de tous les sites et monuments présents sur le territoire des 7 Communes).

Le Directeur adjoint d'iMio, M. Joel Lambillotte attire notre attention sur la sortie dans le courant de cette semaine d'un subside de la région wallonne smart city / smart région. Ce subside pourrait nous intéresser dans le cadre de la création de notre site internet.

La coordinatrice est chargée de prendre ses renseignements.

Présentation des autres offres reçues par la coordinatrice

Les différentes offres sont passées en revue – les différentes offres ont été envoyées aux participants à la réunion la semaine dernière.

- a. Akimedia
- b. Webkréa

- c. Développeuse indépendante – Nora Cheickh
- d. Comase Informatique

Pour chacune d'entre elles, la même demande a été formulée : demande de développer un site vitrine avec 4 pages différentes

- Une page d'accueil avec la présentation de Senne Vallées ; l'historique du projet ainsi que la présentation des partenaires
- Une page reprenant les différents projets. Il faut que cela soit évolutif (à l'heure actuelle, deux axes seront développés sur le site – Axe Tourisme et Axe Circuits courts)
- Une page Agenda reprendra par Commune et par date les différents évènements qui sont organisés sur le territoire des 7 Communes
- Une page contact renseignera l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail de la coordinatrice. Un formulaire de contact sera également disponible pour que chaque citoyen puisse prendre contact avec Senne Vallées.

Débat entre les participants à la réunion

L'offre présentée par iMio représente une réelle opportunité pour Senne Vallées et permettra de réellement mutualiser les informations.

Décision de travailler avec iMio – avant de confirmer l'information à iMio, la coordinatrice prendra contact avec les Communes membres pour voir si chacune est d'accord pour partager son agenda. Plus spécifiquement, afin de ne pénaliser personne, il faudra confirmer l'information donnée par les représentants d'iMio à savoir que les Communes de Rebecq et d'Ittre qui possèdent l'ancienne version (version 4) évolue vers la version actualisée.

Une fois ces informations prises et dans l'hypothèse que tous les feus soient au vert, la coordinatrice reprendra contact avec iMio pour finaliser leur offre. L'offre finale sera ensuite envoyée aux différentes Communes pour validation en Collège communal.

1. Informations générales

- **Comité d'accompagnement du 15 mars 2023**

Cette réunion avait pour objectif de présenter le rapport d'activités et le rapport financier de l'année 2022.

Un point a également été consacré à l'état d'avancement dans le développement des deux premiers axes (Tourisme et Circuits courts)

Lors de la réunion, les représentants du ministre des Pouvoirs locaux ont indiqué que Monsieur Collignon souhaite rendre pérenne le principe de supracommunalité. Pour ce faire, le Ministre espère pouvoir prendre un décret d'ici le terme de la législature.

Si tel est le cas, les projets supracommaux ne seront plus conditionnés à l'octroi d'un subside annuel.

- Subside pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés

La seconde tranche a été versée il y a quelques semaines à la Commune d'Ittre – le subside a donc été redistribué entre les partenaires en tenant compte des justificatifs envoyés par chacun.

Ce dossier est donc clôturé

2. Développement des axes Tourisme et Circuits courts

Axe TOURISME

Création d'un répertoire reprenant tous les sites et monuments touristiques. Différentes catégories ont été créées (les moulins ; les sites incontournables ; les promenades ; les offres d'hébergement).

Ce répertoire une fois finalisé a été envoyé à chaque référent dans les Communes pour y apporter des modifications et le valider.

Un descriptif pour chaque monument et site a été élaboré par la coordinatrice et proposé à la personne référente dans chaque Commune pour validation.

Enfin, une photo pour chaque site et monument a été sélectionnée.

Axe CIRCUITS COURTS

Un répertoire reprenant tous les producteurs fermiers et les producteurs de vin, bières et alcool a été créé.

Ce répertoire une fois finalisé a été envoyé à chaque partenaire pour validation.

Une fois ce travail terminé, un mail a été envoyé à tous les producteurs afin de leur expliquer le projet et demander leur accord pour figurer sur le site internet. L'accueil fut très positif – l'initiative fut saluée par beaucoup d'entre eux.

Certaines sociétés produisant en trop grande quantité ont demandé de ne pas figurer dans le listing car elles ne font pas de la vente directe aux particuliers.

A l'inverse, certains producteurs ont demandé de ne pas figurer dans le listing car ils produisent en trop petite quantité.

3. Développement de l'axe Mobilité douce

Il s'agit du prochain axe qui sera développé dans les mois à venir

Une réunion sera programmée dans les prochaines semaines avec les Echevins de la Mobilité afin de déterminer les besoins et cerner les projets qui pourraient être développés.

Dans cet axe, il est utile et intéressant de sensibiliser la population à l'usage des moyens de transport alternatif en les listant.

- Présentation des offres de transports en commun
 - o SNCB
 - o TEC
- Listage des aires de stationnement et des parkings de délestage
- Listage des différentes sociétés de voitures partagées

• Développement de projet(s) promouvant l'usage de la mobilité douce

Plusieurs projets peuvent être menés – afin de déterminer celui qui sera le plus adéquat, une réunion avec les Echevins de la Mobilité des 7 Communes membres de Senne Vallées sera organisée dans les prochaines semaines.

Proposition d'un participant à la réunion : il serait utile de faire des liens avec les deux premiers axes développés – création d'un ou de plusieurs circuit(s) vélo pour visiter plusieurs sites et monuments touristiques. La même idée peut être développée avec les circuits courts en organisant une ou plusieurs balade(s) gourmande(s).

4. Déplacement en Pays de Famenne

Lors du lancement du projet, la personne référente au SPW nous avait conseillé de prendre contact avec l'ASBL Pays de Famenne (ASBL qui a une taille analogue à la nôtre et qui existe depuis plus de 15 ans).

Un contact a été pris avec le secrétaire général de l'ASBL – une réunion a été organisée à Ittre pour déterminer nos attentes et établir le programme.

La date du 12 juin a été fixée car l'ASBL organise ce jour là son Assemblée générale ce qui permettra à la délégation Senne Vallées de rencontrer les Bourgmestres dont le(s) père(s) fondateur(s) du projet.

L'objectif du déplacement est de pouvoir avoir un échange d'expériences et un aperçu des projets menés depuis la création de l'ASBL Pays de Famenne.

Programme de la journée

10h30 : accueil de la délégation et présentation de l'ASBL Pays de Famenne

12h00 /12h30 : repas

14h00/14h30 : reprise des travaux – présentation des projets menés dans le cadre du Groupe d'actions locales (GAL Romana).

16h00 : retour

5. Divers

Prêt de matériel entre les services Travaux : plusieurs Communes membres de Senne Vallées (Rebecq ; Ittre ; Tubize et Braine le Château) souhaitent collaborer entre elles et se prêter du matériel.

Les Communes n'étant pas à l'initiative du projet peuvent rejoindre le projet si elles le souhaitent.

L'objectif est clairement d'effectuer des économies d'échelle en permettant à une Commune de ne pas recourir systématiquement à l'achat de matériel et en privilégiant le prêt.

Mise en œuvre :

Il a été demandé à la coordinatrice de demander à chaque Commune de lister le matériel prêtable. Un tableau Excel reprenant le matériel par Commune est en préparation. Une fois terminé, le listing sera envoyé aux partenaires souhaitant faire partie de ce projet. Une mise à jour régulière sera effectuée.

Enfin, un projet de Convention est en cours de préparation. Une fois finalisée, elle sera envoyée aux Communes souhaitant participer au projet afin que des propositions de modifications ou d'ajouts puissent être suggérés.

La version une fois finalisée devra être adoptée en Conseil communal.

ANNEXE 5

Appel à projet « Référent patrimoine »



Subventions facultatives – AB 43.11.08

Projet-pilote - Mise en place d'un « Référent Patrimoine »

De nombreuses petites communes wallonnes possèdent un patrimoine important sur leur territoire. Afin de les soutenir et de favoriser un renforcement des compétences au sein du personnel communal pour la gestion du patrimoine immobilier et la sensibilisation des citoyens à celui-ci, La Région favorise désormais l'engagement d'un référent patrimoine. Le projet vise exclusivement les communes de moins de 15.000 habitants qui devront s'associer à minimum trois pour atteindre au moins 25.000 habitants, au travers de modalités définies au sein d'une convention établie entre elles, permettant de développer une approche globale et cohérente... Ce regroupement doit s'établir soit dans le cadre d'une logique territoriale, soit via la reconnaissance par l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine mondial au sein d'une série portant sur des biens qui constituent le patrimoine relevant de la compétence de la Région wallonne et situés en région de langue française.

Le référent patrimoine aura pour missions principales de coordonner et assister les communes parties à la convention dans leurs projets en matière de patrimoine ; de mettre en place un programme de sensibilisation et de médiation en matière de patrimoine et de conseiller en matière de patrimoine les citoyens, les organismes et associations en charge du patrimoine des communes parties à la convention.

Sont définis ci-dessous les bénéficiaires, conditions d'éligibilité ainsi que les modalités relatives à l'octroi de cette subvention :

1. Bénéficiaire : Communes dont
 - a. Commune « employeur », destinataire de la subvention ;
 - b. Commune « partenaire », liée par convention avec la commune « employeur » ;
 - c. Communes visées : 3 communes minimum dont :
 - i. chacune a moins de 15.000 habitants ;
 - ii. comptabilisent au total et ensemble au moins 25.000 habitants .
 - d. la subvention est réalisée
 - i. soit dans le cadre d'une logique territoriale (reprenant non seulement les communes limitrophes ou celles partageant un même type de patrimoine, bassin territorial) avec la condition de population reprise ci-dessus ;
 - ii. soit selon la reconnaissance par l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine mondial au sein d'une série portant sur des biens qui constituent le patrimoine relevant de la compétence de la Région wallonne et situés en région de langue française sans condition de population reprise ci-dessus.

2. Objet : intervention de la Région pour couvrir les dépenses salariales liées à un référent patrimoine mutualisé entre plusieurs communes. Ce référent patrimoine a pour missions de :

- a. coordonner et assister les communes parties à la convention dans leurs projets en matière de patrimoine ;
 - b. mettre en place un programme de sensibilisation et de médiation en matière de patrimoine ;
 - c. conseiller en matière de patrimoine les citoyens, les organismes et associations en charge du patrimoine des communes parties à la convention.
3. Montant de la subvention : est octroyés une subvention d'un montant maximum annuel de 40.000 euros/pour des prestations d'une durée de 12 mois correspondant aux dépenses en matière de personnel, ne dépassant pas 50% du coût salarial brut du référent à temps plein. Ce montant peut être réduit proportionnellement en cas de prestations d'une durée inférieure ;
4. Modalités d'octroi :
 - a. Demande de subvention complétée – datée et signée. Cette demande reprend :
 - i. Termes généraux : commune employeur, commune partenaire (et nombre d'habitants), siège, personne représentante (Echevin,...), compte bancaire,... ;
 - ii. La période subvention visée et le montant demandé (année civile 2024) ;
 - iii. Le budget relatif au dossier de subvention, soit l'estimation de la prise en charge salariale **TOTALE** (pris en charge commune – AWaP) – niveau de traitement détaillé (niveau A) ;
 - iv. Les objectifs de la subvention : philosophie du projet, objectifs détaillés ;
 - v. Les attestations relatives au double subventionnement (autres aides à l'emploi) ;
 - vi. Annexe : projet de convention entre communes.
5. Modalités de mise en œuvre :
 - a. arrêté de subvention annuel avec la commune employeur selon les modalités établies par la Ministre ;
 - b. Convention de partenariat signée et établie entre commune employeur et communes partenaires reprenant :
 - i. La détermination de la commune employeur et des communes partenaires à la convention ;
 - ii. La détermination de la mission du référent patrimoine ainsi que des objectifs dévolus dans ce cadre ;
 - iii. La détermination de la gestion budgétaire et administrative (pourcentage du salaire pris en charge par les communes partenaires à cette convention, siège social,...) ;
 - iv. Les modalités de résiliation ;
 - v. La durée du travail et de la convention entre partenaires : un an maximum.
6. Profil : prise en charge uniquement du salaire du « référent patrimoine ».
 - a. Niveau A (Master Universitaire ou diplôme de grande équivalent) attestant d'une spécialisation en patrimoine ou ;

- b. Personne ayant une compétence dans le domaine du patrimoine ou une expérience de 5 ans dans le domaine du patrimoine ;

7. Modalités de versement de la subvention :

- a. La subvention est liquidée pour une première tranche de 75%
 - i. Après la notification de la subvention et ;
 - ii. La fourniture du contrat de travail du référent patrimoine et ;
 - iii. La copie de la Convention signée et datée entre la commune employeur et les communes partenaires à la convention.
- b. La subvention est liquidée pour le solde de la subvention
 - i. Sur présentation par la commune et validation par l'administration du décompte des couts salariaux du référent ;
 - ii. Sur présentation par la commune et validation d'un rapport d'activités.
 - iii. La justification relative au solde de la subvention intervient dans les deux ans de l'octroi de la subvention, sous peine de perdre le bénéfice du solde de la subvention.

8. Introduction de la demande :

- a. Envoi de la demande de subvention par voie électronique à l'AWaP – Direction du Développement Stratégique - subventions.developpement.strategique@awap.be ;
- b. les demandes de subvention seront traitées à partir de mi-septembre ;
- c. Point de contact AWaP : subventions.developpement.strategique@awap.be – martin.lempereur@awap.be et mathilde.riviere@awap.be

ANNEXE 6

Appel à projet « Smart Region » + Dossier
transmis au guichet des Pouvoirs locaux dans le
cadre de l'appel à projet Smart Region

FORMULAIRE DE DEMANDE -

APPEL A PROJETS « Territoire intelligent /Smart Région » - 2023

À quoi sert ce formulaire ?

Avec ce formulaire, vous pouvez demander un financement pour un projet « Territoire Intelligent » (« Smart Région »). Le formulaire se compose d'une série de questions ouvertes ou fermées et doit être signé au bas du document. N'oubliez pas le budget ni de cocher les divers engagements !

Sur la base de ce formulaire, les projets soumis sont comparés et évalués. Si un financement est octroyé, il sera vérifié, à la fin du projet, si le projet a été exécuté de la manière déterminée dans ce formulaire.

Qui peut introduire une demande ?

1. **Une ville ou une commune wallonne ;**
2. **Des villes ou communes wallonnes (projet conjoint dans lequel un demandeur principal est identifié et une convention est établie entre co-demandeurs) ;**
3. **Une province (ou un groupe de provinces)**

Les demandeurs peuvent introduire des projets seuls ou en synergie, notamment avec une intercommunale de développement économique ou à l'échelle des entités supra-locales (exemples : ADL, Maisons du tourisme, GAL, etc.). S'ils restent les bénéficiaires finaux des financements, les communes et les provinces peuvent confier à un tiers l'introduction et la gestion de leur candidature à cet appel à projets.

Cet appel à projets s'adresse aux villes et communes de toutes les tailles, en ce compris les communes situées en zones rurales. N'hésitez pas d'ailleurs à consulter le carnet n°12 du Réseau Wallon de Développement Rural consacré aux Territoires intelligents (disponible sur https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/rwdr_smart_web.pdf). Le budget plafond imposé aux projets ainsi que des critères favorables aux caractères de ruralité et de petite taille reflètent cette volonté.

Dans le cas d'un projet conjoint porté par plusieurs villes ou communes, un demandeur principal devra être clairement identifié. Le projet devra néanmoins être approuvé par l'ensemble des villes et communes associées au projet.

Les villes et communes ne pourront remettre qu'un seul projet en tant que porteur/demandeur principal identifié (mais peuvent apparaître plusieurs fois comme co-demandeurs secondaires ou, pour les projets soumis par les provinces, comme bénéficiaires finaux).

Pourquoi ? Qu'est-ce qu'un territoire intelligent ?

La transition vers une Wallonie intelligente est indispensable afin de relever les défis démographiques, énergétiques, climatiques, numériques, durables... Ces nombreux défis inéluctables nécessitent une réelle transformation du territoire pour une appropriation collective.

Il est nécessaire que tous les acteurs de la Wallonie soient parties prenantes de cette transition. A côté des startups et entreprises technologiques qui ont pris le train de l'intelligence territoriale, cette transition s'adresse en premier lieu aux collectivités locales qui doivent en être les acteurs majeurs, mais aussi aux citoyens qui doivent être au cœur de la réflexion. En effet, le territoire intelligent doit faciliter et améliorer le quotidien des citoyens (que ce soit en matière de mobilité, de gestion énergétique et environnementale, de relance du commerce local ou de l'attractivité touristique locale, de résilience face aux défis et crises...).

Le territoire intelligent implique une participation citoyenne accrue pour une adoption en masse de cette transition vers plus d'efficacité. Les solutions intelligentes doivent aussi permettre davantage d'interaction avec le citoyen via des moyens technologiques simples, des applicatifs numériques utilisés et utilisables par tous.

*Le territoire intelligent et connecté concerne l'ensemble des villes et communes wallonnes, qu'elles soient des grandes villes ou des communes rurales. La stratégie Digital Wallonia dans sa vision Smart Région est une approche cohérente de la notion de transformation du territoire à échelle régionale, sur l'ensemble de la Wallonie. **Les projets smart - même s'ils répondent à des spécificités locales, sont menés et seront visibles localement - doivent pouvoir être répliqués ou mutualisés à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie, au moins partiellement.***

Le territoire intelligent, via les services innovants découlant des projets intelligents, mène à une plus-value et un bien-être accru pour ses citoyens au quotidien mais aussi à davantage d'attractivité touristique et économique, de création d'emploi et d'innovation. Pour ce dernier aspect, l'importance accordée aux données au sein de chaque projet est un élément crucial.

L'ambition est également de dynamiser l'écosystème wallon, par exemple via des marchés publics innovants, et grâce au levier important que constituent les collectivités locales.

Cet appel à projets permettra aussi de développer et répandre des cas de bonnes pratiques. Il créera les conditions pour une mutualisation et une réplique de solutions innovantes testées dans les projets qui seront soutenus.

*Enfin, par cet appel, la Région souhaite éviter que des projets similaires soient menés et financés en redondance sur le territoire par manque de coordination, de connaissance, de communication... , et éviter une dispersion des efforts (financiers, humains, technologiques) en silos , menant sinon à des solutions ponctuelles, isolées et n'atteignant pas une masse critique d'utilisateurs. **Une préparation de la soumission avec le référent Smart Région présent au sein de votre intercommunale de développement économique est conseillé. Cela permet notamment de mutualiser potentiellement des candidatures afin de limiter au maximum la part de cofinancement restante pour chaque soumissionnaire.***

Quoi ? Quels types de projets peuvent être introduits ?

Cet appel s'adresse spécifiquement aux projets avec une composante numérique et/ou technologique, comme l'usage de l'Internet des objets (et des flux de données qui y sont liés), de l'Intelligence artificielle, du data analytics...

Cependant, les technologies numériques ne doivent pas être considérées comme une fin en soi mais bien comme une façon d'offrir aux citoyens un service pertinent et de qualité, qui répond aux besoins et aux défis des pouvoirs locaux. Pour cette raison, les projets soumis doivent contenir un volet numérique en lien avec l'évolution sociétale des attentes citoyennes, la transformation des métiers des pouvoirs locaux et la gouvernance de la donnée au sein des pouvoirs locaux et de la Région.

Dans cet appel à projets, il est demandé aux pouvoirs locaux de faire preuve d'ambition et d'innovation. Les projets à soumettre ne peuvent être considérés comme un élément ponctuel et isolé du reste de l'action locale. Ils doivent s'inscrire dans une stratégie communale (PST) ou intercommunale ou provinciale : celle de développer un territoire intelligent pour une gestion plus efficace et plus efficiente, au service des citoyens. Les projets retenus contribueront à la transformation territoriale attendue pour la Wallonie et permettront d'insuffler une dynamique nouvelle sur l'ensemble des collectivités locales.

Le projet doit concerner :

- La réplique, l'amélioration ou l'amplification de projets smart existants sur le territoire à condition que ces projets soient compatibles avec les principes de la Charte¹ Smart Région

Ou

- Le développement de plateformes ou d'applications numériques basées sur le traitement de données, - y compris si celles-ci reposent sur des technologies particulièrement innovantes en la matière telles que l'intelligence artificielle ou la blockchain -, au service d'acteurs territoriaux

Face aux nombreux défis liés à la transformation numérique des communes, quatre thématiques ont été identifiées comme prioritaires pour cet appel à projets :

- **Smart economy, notamment via des solutions de smart commerce ou de smart tourisme**: la mesure encourage les projets numériques au service d'une gestion de l'activité économique et de l'attractivité par les territoires.
- **Smart Mobilité/Logistique** : la mesure encourage les projets numériques au service d'une gestion de la mobilité optimisée par les territoires.
- **Smart Énergie/Environnement** : la mesure encourage les projets numériques au service d'une gestion plus efficace des ressources énergétiques et de l'environnement (gestion énergétique intelligente pour des ressources économisées et un bien-être citoyen, éclairage et mobilier urbain intelligents, infrastructures et mobilier urbain connectés, gestion optimisée des collectes de déchets via capteurs, etc.).
- **Résilience et gestion de crises à l'aide de l'analyse de données et de l'usage d'outils numérique** : la mesure encourage les projets numériques permettant une agilité et une réactivité en cas de risques d'inondations, de crise énergétique, de crise sanitaire, de lutte contre les incivilités ou l'insécurité, etc.

¹ <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/charte-smartregion>

Des exemples de projets recherchés se retrouvent dans la circulaire et sur le site Digital Wallonia. N'hésitez pas à vous adresser également au référent Smart Région au sein de votre intercommunale de développement économique pour toute réplique de projet smart existant.

Parmi les autres critères, les caractères suivants seront prépondérants :

- innovation (à comprendre dans son sens propre de « nouveauté sur le territoire », c-à-d. dont la solution n'existe pas encore telle quelle sur votre territoire pour correspondre à vos besoins).
- interopérabilité avec l'existant,
- ouverture des solutions (en opposition aux formats propriétaires)
- répliquabilité ou mutualisation facile des projets par d'autres acteurs (supra)locaux.

En outre, un volet « data » du projet (génération de données, gouvernance et souveraineté de la donnée, open data, partage de données avec d'autres acteurs publics ou privés, cybersécurité...) doit être identifié au sein de chaque projet soumis et doit être considéré comme l'un des principes fondateurs de l'appel à projets.

La liste détaillée tant des critères de recevabilité que des critères de sélection se retrouve dans la circulaire, dans la grille critérielle et sur la plateforme Digital Wallonia.

Quand et à qui introduire la demande ?

Les demandeurs peuvent soumissionner **à partir du 14 juillet 2023 jusqu'au 13 octobre 2023**. La demande doit avoir été introduite par voie électronique avant le début du projet et **au plus tard le 13 octobre 2023**. Envoyez votre demande, le budget du projet, les délibérations de l'organe communal (principal porteur et co-demandeurs éventuels) ou provincial compétent et les annexes éventuelles :

- **directement via le formulaire disponible sur le guichet des pouvoirs locaux**
- ou, en cas de difficultés, renvoyez le tout complété et signé par e-mail à l'adresse de contact suivante : territoireintelligent@digitalwallonia.be et prospectivedeveloppement.interieur@spw.wallonie.be

Si la délibération de l'organe décisionnel relative au projet n'a pu être jointe à la candidature sur le guichet des pouvoirs dans le délai précisé ci-dessus, celle-ci doit parvenir **signée** au plus tard le 31 octobre 2023 soit aux adresses mail mentionnées ci-dessus, soit aux adresses suivantes (ceci est valable aussi pour les éventuelles délibérations de partenaires codemandeurs en cas de projet pluricommunal) :

Agence du Numérique (AdN)
Appel à projets Territoire Intelligent/Smart Région
Avenue Prince de Liège, 133
5100 JAMBES

Et

Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale – Direction de la Prospective et du Développement
Appel à projets Territoire Intelligent/Smart Région
Avenue du Gouverneur Bovesse, 100

Où trouver de plus amples informations sur ce second appel à projets « Territoire intelligent / Smart Région » ?

Vous trouverez la circulaire et les templates du formulaire et du budget sur le guichet des pouvoirs locaux ainsi que sur le site <https://www.digitalwallonia.be/territoireintelligent>. Sur ce site, une série de liens vers des outils méthodologiques vous sont proposés afin de vous aider à remplir votre soumission, notamment des guides et publications des référents Smart Région que sont le Smart City Institute² et Futurocité.

Pour toute question, l'Agence du Numérique se tient à votre disposition. Le contact y est Mme Isabelle Rawart (0475/95.00.25 ou isabelle.rawart@adn.be).

Nous vous recommandons également de vous adresser au référent Smart Région présent au sein de votre intercommunale de développement économique, afin de préparer au mieux votre soumission.

Les projets retenus devront impérativement être initiés dans les 4 mois suivant la notification officielle d'octroi du subside et être mis en œuvre avant le 20 décembre 2024, date à laquelle les pièces justificatives à hauteur du subside devront être parvenues au SPW-IAS.

Lexique

Afin de pouvoir aisément répondre aux questions, nous vous précisons la signification des termes suivants, repris dans ce document :

- **« Demandeurs »** : il s'agit des villes, communes ou provinces qui sont les preneurs d'initiative et donc soumissionnaires, c'est-à-dire les entités qui sont candidates au dépôt du projet via ce formulaire et seront bénéficiaires du projet.
- **« Demandeur principal et codemandeurs »** : Dans le cas où plusieurs communes s'associent au dépôt du projet (projet pluricommunal), le terme « demandeur principal » s'adresse à la commune qui est le porteur du projet et qui recevra le financement à redistribuer entre les communes associées. Le terme « codemandeurs » s'adressera alors aux autres communes partenaires du projet. Le demandeur principal et les codemandeurs doivent approuver une convention afin de formaliser leur partenariat (répartition du financement, redistribution éventuelle du subside régional, ...). Dans tous les cas, le projet devra être approuvé par les organes compétents de chaque entité.
- **« Parties prenantes »** : acteurs publics ou privés qui soutiennent le projet ou qui peuvent contribuer à la concrétisation du projet, en mise à disposition d'expertise ou d'apports en nature/bénévolat/cofinancement, dans le respect de la législation sur les marchés publics (une partie prenante privée ne pouvant bien sûr alors être prestataire). Il peut s'agir notamment d'accompagnateurs à la maîtrise d'ouvrage du projet, d'un acteur local (GAL, agence de

² Le SPM (Smart Project Management Model) via https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5850471/fr/smartcity-un-nouvel-outil-pour-une-gestion-de-vos-projets-intelligents-et-durables et le guide pratique du chef de projet smart sur https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5666250/fr/strategie-smart-city-le-guide-pratique-pour-votre-commune

développement local, régie communale autonome, office du tourisme, association citoyenne, ...), d'un facilitateur local ...

Afin que le projet puisse être retenu, il importe de répondre à l'ensemble des questions et sous questions ci-dessous

1. Informations générales

1.1 TITRE DU PROJET

Titre donné au projet : La Vallée de la Senne, un bassin de vie où il fait bon vivre

1.2 RÉSUMÉ DU PROJET

Rédigez un résumé non confidentiel (max. 1 à 2 pages) du projet, qui pourra être diffusé auprès d'un large public en cas de décision de financement favorable. Le résumé doit reprendre les demandeurs et principaux partenaires, les objectifs visés par le projet à partir du besoin pour le citoyen (constat/problème de départ et résultat/solution attendus), en quoi consiste la réalisation du projet, ainsi que son interopérabilité à l'existant et sa répliquabilité pour d'autres territoires et l'impact du projet pour la Wallonie (en termes de gouvernance/souveraineté de la donnée, de durabilité, d'efficacité, de meilleur service au citoyen...).

Résumé du projet (obligatoire) : voir annexe

1.3. THÉMATIQUE SMART PRIORITAIRE DU PROJET

Choisir une seule catégorie, obligatoire (si le projet touche à plusieurs thématiques, opter pour la plus pertinente ou prépondérante, qui a servi de déclencheur au projet)

Smart Commerce et Smart Tourisme

Smart Énergie et Smart Environnement

Smart Mobilité et Smart Logistique

Résilience et Gestion de crise

1.4 CATEGORISATION DU PROJET

Réplication, amélioration ou amplification d'un projet smart existant sur le territoire (à condition que ce projet soit compatible avec les principes de la Charte³ Smart Région)

³ <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/charte-smartregion> . Il peut notamment, mais sans exclusive, s'agir de projets lauréats au premier appel à projets Smart Région ou de projets smart lauréats à l'appel à

Indiquez dans ce cas de quel projet il s'agit et quelles sont les communes qui l'ont déjà mis en œuvre à votre connaissance (vous ou une ou plusieurs autres acteurs (supra)locaux) :

OU

Développement de solutions, plateformes ou applications basées sur le traitement de données, - y compris si celles-ci reposent sur des technologies particulièrement innovantes en la matière telles que l'intelligence artificielle ou la blockchain-, au service d'acteurs territoriaux

1.5 DEMANDEUR(S)

Les demandeurs sont donc les preneurs d'initiative du projet (voir lexique plus haut). Mentionnez le demandeur principal comme premier demandeur avant de citer les éventuels autres demandeurs. La subvention régionale sera versée sur le compte du demandeur principal, qui organise les délégations et accords contractuels éventuels avec d'autres soumissionnaires et partenaires.

Nom du demandeur principal (champs tous obligatoires !) : **Projet supracommunal Senne Vallées – il s'agit d'une structure qui comporte 7 Communes du Brabant wallon et du Hainaut (Rebecq ; Ittre ; Tubize ; Braine le Château ; Nivelles ; Braine l'Alleud et Ecaussinnes) qui souhaitent travailler ensemble sur toute une série de thématiques.**

La Commune d'Ittre a été désignée en tant que Commune gestionnaire.

Statut juridique (commune ou province de) : **Commune gestionnaire du projet – Commune d'Ittre**

Adresse : **Rue de la Planchette, 2 1460 Ittre**

Numéro du compte bancaire de la commune ou de la province sur lequel le subside éventuel sera versé (RIB à annexer) : **BE72 0910 0015 3916**

Nom du porteur de projet au sein des services du demandeur principal et coordonnées (téléphone ainsi que mail !) : **BAUDEWIJNS Laetitia – l.baudewijns@ittre.be – 067/79.43.42**

Noms des communes/provinces codemandeurs éventuels (optionnel) : Statut juridique :

Rebecq - Commune

Braine le Château - Commune

Tubize - Commune

Ecaussinnes – Commune

Nivelles – Commune

Braine l'Alleud – Commune

projets TOP 2. En cas de répliation, il est fortement conseillé de consulter, au préalable à la soumission, l'AdN et le référent Smart Région de votre intercommunale de développement économique.

1.6 PERSONNE DE CONTACT EN CHARGE EN INTERNE DU PROJET

Champs obligatoires

Nom : BAUDEWIJNS

Fonction : Coordinatrice

E-mail: l.baudewijns@ittre.be

Numéro de téléphone : 067/79.43.42

1.7 PRINCIPALE(S) PARTIE(S) PRENANTE(S)

Uniquement à compléter si applicable. Voir définition dans le lexique ci-dessus. Mentionnez en particulier si l'un ou l'autre acteur local participe au projet (GAL, agence de développement local, régie communale autonome, office du tourisme, association citoyenne, etc.).

Attention : Une partie prenante engagée dans le projet n'est pas demandeur ou codemandeur mais il peut s'agir d'un partenaire, public ou privé, qui accompagne le(s) demandeur(s) par son savoir-faire ou une mise à disposition de ressources (en nature/bénévolement/en cofinancement, par exemple. Il est éventuellement rémunéré par le(s) demandeur(s) ou au contraire peut participer au cofinancement.

Attention, pour rappel, dans le respect des marchés publics, une partie prenante privée mentionnée, qui participerait au cofinancement du projet lauréat, ne pourra pas figurer parmi les prestataires.

Décrivez brièvement les **activités des parties prenantes et leur implication dans le projet** (optionnel):

/

Indiquez (optionnel) si, parmi vos partenaire(s), figurent une ou plusieurs **entreprises (accompagnant donc la commune ou la province au stade du montage du projet - ceci dans le respect naturellement des marchés publics)**. Dans l'affirmative, merci d'indiquer leur nom et la nature du partenariat.

/

1.8 DATE DE DÉBUT et DURÉE

Le projet devra être effectivement lancé (par exemple l'approbation du mode de passation du marché public) au plus tard dans les quatre mois qui suivent la notification de l'arrêté ministériel de subvention. La durée de réalisation du projet et d'établissement des pièces justificatives ne pourra excéder le 20 décembre 2024.

Date de début prévue pour le lancement de la procédure de marché : la procédure de marché a déjà été lancée – l'intercommunale iMio a remporté le marché – le bon de commande a été envoyé à iMio en octobre dernier

Durée estimée pour la mise en œuvre du projet (en mois) : 15 mois

Veuillez indiquer dans quelle mesure le projet participe au développement d'une stratégie au sein de l'entité (pour les villes et communes : en cohérence avec le Programme Stratégique Transversal). Cette stratégie peut, le cas échéant, s'articuler en différentes thématiques (le numérique, l'énergie, la mobilité, l'attractivité touristique, la redynamisation du commerce local etc).

Senne Vallées étant une structure supracommunale, toute décision est prise avec l'aval de toutes les Communes. Lors de l'élaboration du dossier de candidature en vue de l'obtention du subside « projets supracommunaux », les 7 Communes composant Senne Vallées ont défini ensemble les thématiques sur lesquelles ils souhaitaient travailler. Ces thématiques ont été définies sur base des besoins identifiés par les différentes Communes.

Dans le même ordre d'idée, c'est lors de la première réunion du Comité de gestion (organe dans lequel chaque Commune est représentée) que les partenaires ont décidé quels axes seraient développés en premier.

Indiquez également si le projet est tributaire d'autre(s) projet(s) conjoint(s) et les dates de mise en œuvre de ces derniers :

Le projet supracommunal Senne Vallées est né suite à la volonté du Gouvernement wallon d'encourager les Villes et Communes à s'associer et à former des entités supracommunales.

Afin de permettre aux différentes structures de fonctionner et de créer des projets, un budget annuel (calculé sur base du nombre de la population) est versé depuis 2021.

Dans le cas de Senne Vallées, ce subside a notamment permis le recrutement d'une coordinatrice qui travaille depuis juin 2022 pour les 7 Communes au développement de projets dans des matières diverses. Depuis l'entame du projet, le subside est reconduit d'année en année et sert en grande partie à faire face aux coûts de personnel occasionnés par l'engagement de la coordinatrice.

2. Description du projet

2.1 SITUATION DE DEPART ET OBJECTIF DU PROJET

Situation de départ :

Situez le plus clairement possible ce qui a déclenché ce projet (problème, besoins, occasions, idées innovantes...). Esquissez succinctement l'historique préalable ou la manière dont le projet est né ou a été inspiré.

L'idée de créer le site internet est née d'un constat – les 7 Communes qui composent la structure supracommunale Senne Vallées possèdent des sites et monuments touristiques qui sont que trop peu mis en valeur. Ce constat peut être posé dans d'autres domaines (balades pédestres et vélocipédiques ; producteurs locaux).

Une fois ce constat posé, chacun souhaite mieux mettre promouvoir son patrimoine ; la grande diversité des produits locaux produits dans notre région ainsi que les belles balades proposées.

Actuellement, chaque entité locale fait cette promotion selon les moyens humains et financiers disponibles. Le bémol est que ce travail est effectué en tenant compte des limites territoriales de chaque commune. Il n'existe donc pas de vue d'ensemble des sites à visiter, des activités à faire dans la région.

Le projet que nous souhaitons soumettre dans le cadre de l'appel à projets Smart Region a pour objectif de centraliser toutes les informations en matière de tourisme, de circuits courts et de mobilité douce pour les 7 Communes membres de Senne Vallées et d'offrir ainsi cette vue d'ensemble.

L'élaboration de ce site internet nous semble pertinent à plus d'un titre car il va offrir une belle image d'ensemble de notre région, il va permettre à toute personne souhaitant effectuer une visite d'y trouver toutes

les informations. La création du site internet est également effectuée en vue d'une meilleure promotion de nos atouts touristiques, des producteurs fermiers.

Par exemple, un citoyen souhaitant visiter un site touristique pourra trouver tous les producteurs de trouvant à proximité de son lieu de visite. Ou encore s'il souhaite effectuer une balade après sa visite, il pourra choisir la balade pédestre ou à vélo la plus proche.

Objectif du projet :

Décrivez en une ligne ou deux l'intérêt et les motivations à entreprendre ce projet ? Identifiez les **défis** (stratégiques, opérationnels, technologiques) concrets que vous souhaitez atteindre.

Défis stratégiques : centralisation de toutes les informations sur un même outil et faire que ce dernier soit mis à jour de manière régulière.

Défis opérationnels : création du site internet de Senne Vallées : encodage des données répertoriées et mise à jour régulière.

Défis techniques : utilisation du principe des sources authentiques – partage des données entre plusieurs acteurs. Ce principe permettra un gain de temps et d'efficacité considérable car une unique mise à jour d'un site quel qu'il soit (site communal ou site de Senne Vallées) permettra à tous les autres sites d'être à jour.

2.2 EXAMEN ET CARACTERE INNOVANT DE LA SOLUTION - A NE COMPLETER QUE S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE REPLICATION D'UNE SOLUTION SMART EXISTANTE

Décrivez l'amélioration ou l'innovation éventuelle proposée selon vous dans ce projet. Quelle(s) solution(s) technologique(s) seront développées ? Détaillez la solution finale espérée.

La solution technologique proposée par iMio à savoir les sources authentiques vont permettre un partage d'informations entre les sites internet des entités locales et le site internet de Senne Vallées. Afin que chaque site soit à jour, une unique mise à jour sera nécessaire. Cette technologie représente un gain de temps et d'efficacité considérable.

De même, lors de la construction du site de Senne Vallées, grâce aux sources authentiques, certains types de contenus ne devront pas être réencodé. Il suffira de partager les informations pertinentes au départ des sites communaux.

Quelle(s) technologie(s) numérique(s) innovante(s) permettront au projet d'être mis en œuvre ?

Le partage automatique des données (les sources authentiques) permettra un gain de temps et d'efficacité important. Par exemple, une mise à jour ou l'ajout d'un événement sur le site de Senne Vallées permettra un partage automatique ou une mise à jour automatique de tous les sites communaux associés au site de Senne Vallées.

La solution envisagée a-t-elle encore besoin d'être testée sur le terrain pour être validée ?

Expliquez

Non. Certaines Communes utilisent déjà à l'heure actuelle la nouvelle version d'iMio qui permet le partage d'informations. Cela leur permet d'effectuer des échanges d'informations avec leur CPAS, leur centre culturel ou encore leur office du tourisme.

A votre connaissance, la solution proposée dans le projet existe-t-elle déjà sur le territoire wallon/belge/international ?

Oui

Quels sont selon vous les principaux risques identifiés pour la mise en œuvre de ce projet ?

Le principal risque de la collecte de données c'est que ces dernières soient très évolutives et sujettes à de nombreux changements. Pour le répertoriage des producteurs locaux par exemple, il s'agit d'un secteur qui évolue beaucoup (heures et jours d'ouverture peuvent changer ; les produits vendus changent selon les saisons ; certains d'entre eux doivent malheureusement cesser leurs activités alors que d'autres entament une activité en tant que producteur local).

Afin que le site soit le plus fiable possible, un contact régulier avec les producteurs sera pris afin que tout changement ou ajout quel qu'il soit puisse être encodé sur le site internet.

2.3 CARACTERE REPLICABLE DU PROJET ET INTEROPERABILITE DE LA SOLUTION

Comment le projet s'intégrera-t-il dans le système informatique/technologique existant de votre territoire ? La solution proposée est-elle interopérable avec d'autres solutions existantes ou à venir présentes sur votre territoire ? Précisez par exemple si elle utilisera des standards ouverts.

L'avantage que nous avons c'est que toutes les Communes ont eu recours à iMio pour l'élaboration de leur site internet. A l'heure actuelle, les dernières Communes ont passé commande afin d'obtenir la dernière version qui permet de travailler avec des sources authentique et donc de se partager certaines informations. Le choix de recours à iMio pour le site de Senne Vallées s'est donc imposé et s'intégrera pleinement avec le système informatique existant dans les Communes membres de Senne Vallées.

Votre projet prévoit-il une intégration avec d'autres solutions/plateformes/logiciels/applications partielles existantes ? Si oui, préciser lesquelles.

Intégration avec ODWB.be via l'interopérabilité avec les sources de données (agenda, actualités, annuaires). Intégration avec les autres portails et les sites web utilisant la solution ia.Smartweb d'iMio. La base de données étant commune entre toutes les organisations, il est possible d'ajouter un autre Pouvoir local disposant de ia.Smartweb au projet, par simple modification de paramétrage (accès, rôle).

Les livrables utiles à une répliquabilité seront documentés pour une diffusion sur l'ensemble du territoire wallon. Ils devront être transmis au comité de pilotage avec le rapport d'activités complet avant la tenue de la réunion d'accompagnement finale du projet.

2.4 PERENNITE DU PROJET

Comment avez-vous prévu d'assurer la pérennité du projet ? Comment envisagez-vous la gestion et le financement à long terme de la solution, voire du déploiement de la solution sur tout votre territoire ?

La gestion et le financement à long terme du site internet de Senne Vallées pourra se faire via les participations financières annuelles des Communes.

Avez-vous prévu les coûts d'exploitation et de maintenance au-delà de 2024 ? Expliquez.

A noter que ces coûts ne sont pas éligibles au financement régional et doivent donc être prévus par les demandeurs.

Oui, les coûts de maintenance ont été pris en compte et seront financés par le montant versé annuellement par les Communes.

Avez-vous l'intention de continuer à développer ou améliorer votre projet au-delà de ce qui est prévu dans le cadre de l'appel à projets ?

Oui. Dans un premier temps, deux des 7 axes de travail seront développés mais à terme chacun pourrait faire l'objet d'un onglet sur le site. Tout dépendra du projet réalisé et de la pertinence de sa publication sur le site internet.

Décrivez et quantifiez le principal impact sociétal prévu ou potentiel pour votre territoire. Quel est la plus-value attendue pour votre territoire, ses acteurs et ses citoyens ? Utilisez notamment des indicateurs quantifiables comme le nombre de citoyens ou résidents impactés positivement par votre projet. Pour cette question, nous vous conseillons de lire les publications et de participer aux ateliers de monitoring du référent Smart City Institute ⁴ pour vous accompagner.

La création du site internet permettra à la population du bassin de vie de pouvoir retrouver tous les producteurs locaux qui existent à proximité de leur lieu de résidence. Au 1^{er} janvier 2022, on dénombre 137.339 habitants sur le territoire des 7 Communes membres de Senne Vallées.

De plus, l'axe de travail Tourisme a vocation à intéresser encore plus de monde étant donné qu'il répertorie tous les incontournables sur le plan touristique. Cela peut intéresser à la fois la population locale (137.339 habitants au 1^{er} janvier 2022) mais plus largement toute la population wallonne (3.662.495 habitants au 1^{er} janvier 2022) voire une partie de la population habitant dans un pays frontalier à la Wallonie.

Le projet vise-t-il une amélioration de l'efficacité des services communaux du(des) demandeur(s) telle qu'une meilleure gestion de flux sur le territoire ?

Expliquez et détaillez si possible les indicateurs de suivi/return du projet en la matière (quantification possible de l'impact sur les services communaux).

Oui – la création du site internet de Senne Vallées va avoir un impact positif sur l'efficacité des services communaux. A l'heure actuelle, certaines Communes ne possèdent pas de registre reprenant les producteurs locaux. Grâce aux recherches effectuées en amont et à la technologie proposée par iMio, cela sera désormais le cas.

La création du site internet va également aboutir à une meilleure gestion du flux sur le territoire de notre bassin de vie. La création de balade va permettre d'augmenter mais aussi de mieux gérer le flux sur notre territoire.

Le projet implique-t-il une transversalité entre matières communales ? Contribue-t-il à briser des silos administratifs ? Comment le projet s'intègre-t-il dans l'ensemble de solutions déjà existantes sur le territoire communal ? Quelle plus-value apporte-t-il ? Expliquez.

Le projet proposé va permettre de briser les limites territoriales entre les Communes. On peut donc dire que la création du site internet permettra de briser la logique actuelle qui consiste à ce que chaque Commune travaille pour son territoire. Cette vision d'ensemble sera possible s'il y a une réelle transversalité entre les différents membres de Senne Vallées.

⁴ https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_6202572/fr/monitoring-de-vos-demarches-smart-city-que-mesurer-et-pourquoi
https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_7110255/fr/monitorer-et-evaluer-vos-projets-smart-city-le-guide-pratique-qu-il-vous-faut

Chaque Commune travaillant déjà avec iMio pour la création de leur site internet, il nous est paru important d'également opté pour cette intercommunale afin que le site internet de la structure supracommunale Senne Vallées soit parfaitement compatible avec les sites communaux. Cette compatibilité permettra à chacun de pouvoir bénéficier de toutes les fonctionnalités offertes par iMio.

La plus-value qui sera apportée par le nouveau site internet de Senne Vallées est réelle puisqu'elle est le fruit d'un travail de synthèse de ce qui existe sur le territoire de notre bassin de vie.

2.6 GOUVERNANCE DE LA DONNEE – OPEN DATA – PARTAGE DE DONNEES

Pour ces questions relatives à la gouvernance de la donnée, nous vous conseillons de lire les publications et à participer aux actions et ateliers du programme Ouvrir ma ville de notre référent data Smart Région qu'est FuturoCité⁵.

Le projet utilise-t-il des données (supra)communales existantes et/ou des données récoltées à cette occasion sur le territoire du(des) demandeur(s) ? Précisez si possible les données en question ainsi que les départements administratifs communaux concernés.

Le projet telle qu'il a été développé utilise à la fois des données communales existantes et des données récoltées.

Pour l'axe tourisme, le travail à consister à répertorier tous les sites et monuments touristiques (monuments, moulins, hébergements, sites incontournables). Beaucoup de données existaient déjà sur les sites communaux – une reprise des données existantes a donc suffit.

Pour l'axe circuits courts par contre, peu de Commune possède un répertoire mis à jour de leurs producteurs locaux. Il a donc fallu ici entamer un travail de recherche afin de collecter les informations et de créer un répertoire.

Pour le troisième axe Mobilité douce qui sera développé sous peu, les Communes ont également déjà établi un listing des promenades pédestres, vélo et VTT réalisables dans leur Commune.

Il suffira dès les de reprendre tous ces informations sur le site de Senne Vallées afin d'offrir une vue globales des balades réalisables dans notre région.

Le projet soumis générera-t-il des données récoltées sur le territoire du(des) demandeur(s) ? Précisez si possible

Oui. Toutes les données concernant les annuaires (répertoires), y compris la géolocalisation (<https://annuaire.enwallonie.be/senne-vallee>), agenda (<https://agenda.enwallonie.be/senne-vallee>) et actualités (<https://actualites.enwallonie.be/sennevallee>) seront disponibles via une api REST.

En cas de données générées par le projet, certaines données (publiques ou au besoin anonymisées) pourront-elles être ouvertes et donc mises à disposition potentiellement d'autres communes ou d'autres acteurs (supra)locaux et régionaux ? Pourront-elles remonter sur une plateforme open data supralocale ou régionale ?

La publication en temps réel des données en open data sur le site odwb.be est une démarche essentielle pour favoriser la transparence et l'accès aux informations. Le sous-domaine dont dispose iMio sur odwb.be sera utilisé pour publier les données ouvertes d-figurant dans les annuaires. La gestion de ces données sera facilitée

par le format JSON commun adopté par les Communes. La source peut être visualisée sur <https://annuaire.enwallonie.be/senne-vallee>

Le projet prévoit-il un partage/croisement de vos données (données fermées) avec celles d'autres acteurs publics ou privés ?

Les données fermées qui seront publiées sur le site internet ont été croisées avec les données publiées sur les sites des Communes, des Offices du Tourisme (pour l'axe Tourisme), des producteurs locaux (pour l'axe Circuits courts)

Afin que le site de la structure supracommunale Senne Vallées soit pleinement à jour, il sera nécessaire de croiser régulièrement les données qui y sont publiées. Pour l'axe Circuits courts par exemple, un contact régulier avec les producteurs sera pris afin de s'assurer que les données publiées sont encore d'actualité.

⁵ <http://www.futurocite.be/seminaire-smart-governance-compte-rendu-et-presentations/> et <http://www.futurocite.be/activites/ateliers-gouvernance-de-la-donnee/> et https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_4316765/fr/nos-territoires-face-aux-donnees-et-a-leur-gouvernance

Le projet prévoit-il le développement ou l'usage d'une plateforme d'analyse de données et de gestion de flux ou services communaux à partir des données générées par le projet ? S'agit-il d'une plateforme de reporting ou de prospective territoriale mutualisable avec d'autres communes ?
Détaillez

Non, mais l'interopérabilité permet l'intégration d'une telle plateforme. Le framework utilisé par ces solutions dispose d'une API REST permettant un accès par défaut à toute donnée employée (<https://github.com/plone/plone.restapi>).

SI OUI : **S'agit-t-il d'une plateforme de gestion en temps réel ?** Expliquez

Oui, il n'a pas de datawarehouse. L'API et le framework de développement reposent sur la même base de donnée.

Techniquement, il s'agit d'une base de données objets (ZoDB) implémentée sur un cluster Postgresql (<https://github.com/zodb/relstorage>) . Le cluster est géré au sein de nœuds Kubernetes.

Le projet prévoit-il une visualisation des données ouvertes (plateforme « dashboard ») et/ou leur intégration dans des plateformes permettant de sensibiliser à l'ouverture de la donnée et à leur valorisation potentielle ? Expliquez quels indicateurs territoriaux seraient ainsi visualisables.

Oui via les fonctionnalités de dashboard du logiciel opendatasoft utilisé par odwb.be
L'espace dédié par iMio disposant de sa propre gestion, permettra de concevoir de tels dashboards.

2.7 DURABILITE DU PROJET

Si applicable, expliquez comment le projet intègre l'impact environnemental et, tant que faire se peut, les objectifs durables de développement territorial. Si possible, identifiez ces ODD et explicitez l'impact attendu. Indiquez aussi si le projet intègre la sobriété numérique et comment. Cela peut se faire via le choix du matériel et des technologies, via la construction durable/circulaire du projet, via l'engagement d'un ajout de clauses environnementales dans les procédures de marchés publics (cahiers des charges), via la description de l'optimisation des processus grâce au projet, via la signature de la Charte pour des achats publics responsables, via l'engagement de respecter la Charte du Numérique Responsable de l'ISIT, etc.

ODD 8 Travail décent et Croissance économique

Le site internet va présenter les différents produits locaux en vente dans notre région. A terme, l'objectif étant d'encourager les citoyens à mieux connaître les différents producteurs et de les amener à consommer plus local.

ODD 12 Consommation et production responsable

La plupart des producteurs locaux qui figureront sur le site de Senne Vallées pratiquent la production responsable en respect de la nature, de la biodiversité.

Les producteurs de fruits et légumes ne vendent que des fruits et légumes de saison. Beaucoup proposent aussi certains produits en vrac.

ODD 16 Institution efficace

A l'heure actuelle, certaines Communes partenaires à Senne Vallées ne possèdent pas de registre des producteurs locaux. Cela sera désormais chose faite suite au travail de recherche effectué. Le registre qui sera publié sur le site de Senne Vallées pourra être partagé par les Communes partenaires.

L'objectif de Senne Vallées et de tout projet supracommunal est de travailler en commun sur une série de thématiques, de mettre en commun les ressources financières et humaines afin d'aboutir à des institutions plus efficaces.

Travailler ensemble à un même objectif que ce soit la promotion des sites et monuments touristiques, des produits locaux est plus efficient

2.8 INTERACTION ET COMMUNICATION VERS LES UTILISATEURS POUR MASSIFICATION DU PROJET

Si applicable, expliquez de quelle manière le CITOYEN est impliqué dans le projet.

Le citoyen est impliqué dans le projet étant donné qu'il est le destinataire final de toutes les informations qui seront publiées sur le site internet. C'est pour mieux l'informer que ce projet est mis sur pied et pour lui permettre d'y retrouver toute l'information relative à notre bassin de vie.

Si applicable, expliquez quel type d'application est envisagée pour permettre l'interaction avec les usagers/citoyens ?

/

Quelle communication vers le citoyen est envisagée pour garantir l'atteinte d'une masse d'utilisateurs suffisante ? Décrire les moyens consacrés, média envisagés, organes relais.

Une communication sera effectuée sur les réseaux sociaux (pages facebook des Communes et de Senne Vallées) et les sites internet communaux. Une communication dans les bulletins d'informations communales serait également bénéfique afin de toucher tous les citoyens.

Une conférence de presse sera organisée lors du lancement du site internet afin que les journalistes en soient informés.

2.9 PROGRAMME DE TRAVAIL - RETROPLANNING

Décrivez le programme de travail et quelles sont les étapes identifiées pour atteindre les objectifs ?
Décrivez les jalons éventuels dans un **retroplanning** (en particulier en cas de phasage).

Fin août 2023 : passage de commande auprès de l'intercommunale iMio après avoir récolté l'aval de tous les partenaires.

Octobre - Novembre : début de l'alimentation du site internet
Deux axes y seront développés (Tourisme et Circuits courts).

Novembre – Décembre : début du développement du troisième axe de travail (Mobilité douce). L'exercice consistera à répertorier toutes les promenades pédestres, vélo et VTT et d'en créer de nouvelles sur base de thématique (exemple : route des vins ; route de la bière, etc...)

Octobre 2023 – Décembre 2024 : une fois que le site sera alimenté et mis en ligne ; il sera important de le garder à jour et de veiller à ce que toutes les informations qui s'y trouvent soient correctes.

Janvier 2024 – Février 2024 : préparation de la communication en vue de la présentation du site internet. Communication sur les réseaux sociaux ; communication dans les bulletins d'informations communaux ; organisation d'une conférence de presse et impression de flyers à distribuer dans les office du tourisme.

Janvier 2024 à décembre 2024 : développement des autres axes de travail (ruralité ; lutte contre les inondations ; aide aux communes dans la recherche de subsides ; nature).

3. Budget du projet

Un **template** pour le budget du projet est mis à disposition. Complétez ce template et ajoutez-le comme **annexe**.

Les seuls coûts éligibles sont ceux qui :

- sont directement liés au projet concerné, c'est-à-dire directement générés par le projet et indispensables à sa mise en œuvre ;
- sont générés pendant la durée du projet (c'est-à-dire, facturés au plus tôt à partir du 14 juillet 2023 jusqu'au 20 décembre 2024) ;
- sont identifiables et contrôlables, et sont attestés par des pièces justificatives.

Les dépenses éligibles du projet sont les rubriques suivantes:

- Frais de développement ou acquisition de logiciels, plateformes de gestion et/ou applications mobiles directement liés et nécessaires à la mise en place de la solution (les frais d'exploitation et de maintenance au-delà du délai de mise en œuvre du projet ne sont pas éligibles) ;
- Achats d'infrastructures et matériels directement liés et strictement nécessaires à la mise en place de la solution logicielle smart ;
- Coûts de personnel en sous-traitance externe nécessaires à l'implantation/installation de la solution smart et à son intégration à l'existant ;
- Coûts de personnel interne éventuels strictement nécessaires au développement de la solution logicielle, notamment pour ce qui concerne l'alimentation des données impliquées dans sa mise en œuvre ;
- Frais de communication liés au projet pour une adhésion citoyenne et une massification du projet (limités à 10% maximum du montant de la subvention).

Les frais d'exploitation récurrents (coûts de maintenance etc.), au-delà de la période de mise en œuvre du projet ne sont pas finançables par la Région et seront assumés par le(s) demandeur(s). Ils devront donc être envisagés par le(s) demandeur(s) en marge de cette soumission.

Les coûts d'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi de projet, qu'ils soient internes ou externes, sont quant à eux couverts via le montant additionnel systématiquement accordé aux lauréats. Les deux volets de la subvention (cofinancement du projet et consultance d'accompagnement de projet) seront à justifier de manière distincte par les bénéficiaires.

Attention : seuls seront finançables les coûts liés au projet smart, c'est-à-dire, principalement, au développement, à la mise en œuvre et au test de la solution innovante envisagée. Concernant les infrastructures et matériels techniques, seuls seront pris en compte les infrastructures nécessaires au test et à la mise en œuvre de la solution smart sur le territoire du(des) demandeur(s).

Les différents coûts de développement doivent être clairement identifiés dans le budget si possible (tarif horaire et nombre d'heures de développement, quantité de matériel et tarif unitaire, coût d'acquisition de la solution...).

Il s'agit ici d'estimations de coûts qui vous sont demandées. Pour ce faire, vous devez vous renseigner auprès de prestataires potentiels qui pourraient répondre à vos procédures de marché public.

Nous vous invitons à consulter l'AdN et la plateforme www.digitalwallonia.be, pour identifier les éventuels prestataires, à participer aux ateliers des différents référents Smart Région, et à vous adresser au référent Smart Région au sein de votre intercommunale de développement économique.

Le montant du subside octroyé par la Région pour la concrétisation d'un projet lauréat correspondra à 70% du coût admissible du projet, avec un subside maximum fixé à 200.000 € (subside plafond). Les villes et communes lauréates n'auront ainsi à supporter, seules ou avec leurs partenaires éventuels, qu'un coût de cofinancement de leurs projets lauréats de 30% du montant pour le projet indiqué (budget estimé dans le formulaire de soumission).

Outre ce cofinancement du projet, la contribution de la Région wallonne est complétée par un montant additionnel égal 10% du montant budgété du projet, destiné à permettre un accompagnement à la mise œuvre des projets lauréats. Ce montant additionnel ne pourra dépasser 25.000 € par projet.

Les deux volets de la subvention (cofinancement et accompagnement) seront à justifier de manière distincte par les bénéficiaires. La subvention régionale atteindra donc un total de 80% des dépenses éligibles.

A noter que le Gouvernement wallon, sur proposition du jury, se réserve le droit de réajuster le montant finançable d'un projet si le budget annexé ne rencontre pas les prescriptions ci-indiquées.

A la date de notification de l'arrêté de subvention aux lauréats, une première tranche de 80% de la subvention sera liquidée et les lauréats auront alors 4 mois pour lancer le marché public lié au projet. Celui-ci devra avoir été mis en œuvre avant le 20 décembre 2024 (date limite figurant sur les pièces justificatives qui seront transmises pour pouvoir disposer du solde du subside).

Le solde (20%) sera liquidé à la fin du projet et sur base :

- des pièces comptables et déclarations de créances rentrées par le lauréat justifiant a minimum le montant total du subside, accompagné d'un tableau récapitulatif des dépenses signé ;
- de l'approbation par le comité de pilotage du rapport d'activités de la mise en œuvre du projet et de l'ensemble des pièces justificatives.

4. Engagement

Veuillez cocher les éléments suivants pour engagement ! Attention, si certains éléments ne sont pas cochés, le projet ne sera pas éligible au financement régional ! LE REMPLISSAGE DE CHAQUE CASE EST OBLIGATOIRE AVANT DE POUVOIR CLOTURER CETTE CANDIDATURE !

Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s'engagent à respecter les principes d'interopérabilité, d'ouverture et de répliquabilité qui sous-tendent la Charte Smart Région.

Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s'engagent à ce que les PME puissent figurer parmi les prestataires.

Les demandeurs s'engagent à ce que, dans leurs procédures de marché (cahiers des charges) et de sélection pour la réalisation du projet, il soit clairement prévu des clauses:

- indiquant que le(s) prestataire(s) retenu(s) devront adhérer aux principes de la Charte Smart Région, en particulier quant à la répliquabilité, à l'ouverture et à l'interopérabilité de la solution ;
- demandant la documentation des éléments répliquables tels que les API ;
- garantissant gestion et souveraineté et ouverture de la donnée publique générée.

Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s'engagent à ce que le projet participe à une stratégie communale (Programme stratégique transversal) ou intercommunale ou provinciale.

Le demandeur principal et les codemandeurs éventuels s'engagent, au moins pour l'exercice 2023 (et pour l'exercice 2024 dans le cas où un accord serait conclu entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications), à renoncer à lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes ou antennes et, en cas d'existence d'un tel règlement-taxe, soit à le retirer/annuler s'il est annuel, soit à l'amender s'il est pluriannuel, et dans ces deux cas, mettre à zéro le montant inscrit au budget.

5. Signature

Enfin, signez la déclaration ci-dessous.

Je déclare avoir complété ce formulaire de demande, le budget du projet et l'accord des éventuels codemandeurs, totalement, véridiquement et correctement.

Je m'engage à respecter les conditions de l'arrêté et à fournir à l'Agence du Numérique et à l'administration du SPW-IAS toutes les informations nécessaires concernant cette demande. Il sera communiqué à l'Agence du Numérique toute modification importante du projet, tant au niveau du contenu que sur le plan technico-administratif et financier aux adresses mails territoireintelligent@digitalwallonia.be et prospectivedeveloppement.interieur@spw.wallonie.be

Je déclare que tant le demandeur principal que les codemandeurs sont prêts à participer activement au partage et à la publication des bonnes pratiques, indicateurs (KPI, ROI) et éléments du projet via l'AdN et sur la plateforme DigitalWallonia, afin de permettre un essaimage et une répliquabilité sur l'ensemble du territoire des différents projets.

Je m'engage à ce que toute communication effectuée autour du projet mentionne le logo « avec le soutien de la Wallonie » téléchargeable sur <http://chartegraphique.wallonie.be/?q=logos/avec-le-soutien> ainsi que le logo Digital Wallonia @SmartRegion.

Date : 04/10/2023

Nom du représentant signataire pour le soumissionnaire principal : **BAUDEWIJNS Laetitia**

Fonction : **Coordinatrice du projet supracommunal Senne Vallées**

Signature :

Appel à Projets SMART REGION

Présentation du projet – Création du site internet de la structure supracommunale Senne Vallées

Présentation de la structure supracommunale Senne Vallées

L'arrêté ministériel du 29/10/21 a été pris par le Gouvernement wallon afin d'encourager les Communes à collaborer sur une série de thématiques et de créer des structures supracommunales.

L'objectif du Gouvernement est d'encourager les Communes à mutualiser certains moyens, qu'ils soient financiers ou humains, et à davantage se coordonner sur certaines thématiques.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet supracommunal Senne Vallées. Lors de la publication de l'appel à projets, la Commune d'Ittre s'y est intéressée et a consulté les Villes et Communes avoisinantes afin de les interroger sur leur volonté de présenter ensemble un dossier de candidature.

Suite à cette démarche, 7 Communes issues de deux provinces distinctes ont répondu positivement à savoir : Rebecq ; Ittre ; Braine le Château ; Braine l'Alleud ; Nivelles ; Ecaussinnes et Tubize.

Après plusieurs réunions, la Commune d'Ittre, devenue Commune gestionnaire du dossier, a préparé le dossier de candidature. Les thématiques de travail ont notamment été déterminées par l'ensemble des partenaires. Ces dernières sont très variées : le tourisme ; la mobilité douce ; les circuits courts ; la ruralité ; la lutte contre les inondations ; l'aide aux Communes dans la recherche de subsides.

En novembre 2021, la Commune d'Ittre a été informée que le dossier de candidature avait été retenu par le Gouvernement wallon et qu'un subside annuel de 60.000 euros avait été accordé.

Deux thématiques ont été développées jusqu'à présent (le tourisme et les circuits courts). Ce sont ces deux thématiques qui feront dans un premier temps l'objet du site internet qui sera créé.

En matière de tourisme, un répertoire des attraits touristiques (site et monuments ; moulins ; promenades ; hébergements) a été effectué. Pour les circuits courts, c'est un répertoire des producteurs locaux (produits de bouche et boissons) qui a été dressé.

L'objectif initial étant de centraliser toutes les informations en matière de tourisme et de circuits court ; l'idée de la création d'un site internet a muri et est en passe d'aboutir.

Le prochain axe développé sera la mobilité douce et consistera à répertorier toutes les balades pédestres et à vélo qu'il est possible d'effectuer dans le bassin de vie Senne Vallées.

A côté de ces axes de travail choisis dans le cadre de Senne Vallées, des initiatives complémentaires sont proposées. Un projet concret a déjà pu être mis en œuvre à savoir le prêt de matériels entre Communes.

Demandeurs : la structure supracommunale Senne Vallées. La Commune d'Ittre s'est engagée à devenir le demandeur principal. Les Communes de Rebecq ; Tubize ; Nivelles ; Braine l'Alleud ; Braine le Château et Ecaussinnes sont co-demandeurs.

Constats de départ :

- Notre bassin de vie compte de très nombreux points d'attrait qui sont trop peu mis en valeur.
- Aujourd'hui chaque Commune fait la promotion de son patrimoine, de ses producteurs mais cette promotion s'effectue dans les limites de son territoire. Une personne souhaitant se rendre dans notre région doit consulter plusieurs sites internet communaux pour récolter les informations dont il a besoin

Appel à Projets SMART REGION

Présentation du projet – Création du site internet de la structure supracommunale Senne Vallées

Solutions trouvées :

La création d'un site internet qui va centraliser toutes les informations en matière de tourisme et de circuits courts.

La centralisation des informations nécessitent beaucoup de temps et de recherches.

Afin que le site internet reste à jour, une consultation très régulière des différents sites communaux aurait été nécessaire.

La solution apportée par iMio avec le principe des sources authentiques (partage automatique de certaines informations entre plusieurs sites internet) nous a semblé adéquate. En effet, tout ajout ou modification ne doit être encodée qu'à une seule reprise afin que tous les sites associés soient actualisés. Cela représente un gain de temps et d'efficacité considérable.

Réalisation du projet

La création du site internet de la structure supracommunale va permettre d'avoir une vue d'ensemble de ce qui existe en matière de tourisme et de circuits courts sur le territoire de notre bassin de vie composé de 7 Communes du Brabant wallon et du Hainaut.

Cette avancée sera à la fois bénéfique pour les habitants de notre région souhaitant effectuer une balade, trouver un produit local. Les touristes pourront mieux préparer leur déplacement en trouvant toutes les informations adéquates. Le site étant responsive, il sera également possible d'effectuer certaines recherches avec un smartphone tout au long du déplacement dans notre région.

Enfin, la création de ce site internet qui a pour objectif de mettre en valeur tous les atouts de notre région sera l'occasion de soutenir des secteurs qui ont beaucoup souffert des diverses crises.

Interopérabilité avec l'existant

Les 7 Communes ayant travaillé avec l'intercommunale iMio pour la création de leur site internet et grâce à la nouvelle technologie offerte par iMio à savoir les sources authentiques, les informations en matière de tourisme et de circuits courts seront partagées entre les sites communaux et le site internet de Senne Vallées. Une mise à jour unique permettra à tous les sites d'être actualisé.

Répliquabilité pour d'autres territoires

La répliquabilité de la technologie pour d'autres territoires est possible étant donné qu'iMio permet à chaque collectivité locale / supra locale d'utiliser les technologies développées auparavant.

Toute entité travaillant avec la dernière version iA Smartweb pourra bénéficier des sources authentiques.

Impact du projet pour la Wallonie

La création du site internet permettra de centraliser toutes les informations en matière de tourisme et de circuits courts pour notre bassin de vie. A terme, ce site est aussi appelé à attirer plus de touristes à venir visiter notre région et à mieux faire connaître les différents producteurs basés sur notre territoire.

Avant de compléter le budget résumé, lisez les instructions de l'onglet :

Seuls les champs en jaune peuvent être complétés, le reste contient des formules.

ATTENTION:

NE PAS COMPLETER LES CASES BLEUTEES

NOM DU PROJET :	2023		TOTAL PÉRIODE DU PROJET
	(postérieurs au 14/07/23)	1/082024	
Création d'un site internet pour Senne Vallées	Du : 21-08-23	Déc 2024	
FRAIS (indiquez les coûts tvac)			
Frais de développement ou acquisition de logiciels, plateformes de gestion et applications mobiles directement liés et nécessaires à la mise en place du projet smart (y compris maintenance et exploitation jusque fin 2024). Détaillez les coûts et faites le détail de la répartition des coûts si plusieurs logiciels: Exemple : logiciel "x", application "y", plateforme de gestion ou data "z"	x		
.....	10 888,09	2 547,01	13.435,1
Achats d'infrastructures et matériels informatiques hardware, IoT et/ou smart directement liés et strictement nécessaires à la mise en place du projet smart. Détaillez en précisant le matériel, le prix unitaire, le nombre d'unités...: Exemple: x capteurs à x € etc.	x		
.....	0,00	0,00	0,00
Coûts de personnel en sous-traitance externe nécessaires à l'implantation/ l'installation de la solution smart à son intégration à l'existant. Veillez à détailler en nombre de jours, heures, et le(s) tarif(s) journalier(s) ou horaire(s) impliqué(s): Exemple: 10 jours à 500€ et 5 jours à 600€	x		
.....	0,00	0,00	0,00
Coûts de personnel interne éventuels strictement nécessaires au DEVELOPPEMENT de la solution logicielle, notamment pour ce qui concerne l'alimentation des données impliquées dans sa mise en oeuvre; Veillez à indiquer les %d'ETP et leur salaire brut:			
Frais de communication liés au projet pour une adhésion citoyenne et une massification du projet (limités à 10% maximum du montant de la subvention). Explicitez votre calcul et les coûts ci-après:.....			
.....	0,00	500,00	500,00
TOTAL FRAIS (PROJET BUDGETISE A) :	10.888,09	3047, 01	13.935, 1
RECETTES			
Apports (internes ou de partenaires) autres que la part de cofinancement	0,00	0,00	
Financement public demandé ou reçu par ailleurs (dans le cas où une partie du projet soumis ferait l'objet d'une autre aide publique - européenne, régionale ou autre). Précisez ce que couvre précisément cette autre aide au niveau des frais budgétés ci-dessus:.....	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES :			
Coût total estimé du projet (hors coûts d'accompagnement) pour calcul subsidy			0,00
Subside régional potentiel pour le projet	0,00	0,00	0,00
Subside régional additionnel pour l'accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi du projet	0,00	0,00	0,00
SUBSIDE REGIONAL TOTAL	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 7

Courrier de prolongation du subside – Année 2024

**A l'attention des structures
supracommunales existantes**

Objet : soutien aux projets supracommunaux – prolongation 2024

Madame, Monsieur,

L'appel à projets « soutien aux projets supracommunaux » lancé en 2021 a rencontré un véritable succès. A ce jour, la Wallonie soutient 14 structures rassemblant sur base volontaire plus de 90% des communes.

Afin d'assurer la continuité en 2024 des subsides accordés depuis le lancement de cette expérience-pilote, il m'a dès lors semblé nécessaire de prolonger le subventionnement. Le Gouvernement wallon a dernièrement marqué son accord sur cette proposition, aux mêmes montants que pour la période précédente.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que vous pourrez bénéficier en 2024 d'un subside pour poursuivre vos projets.

Le montant étant calculé sur la base du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2023. Je vous invite à me transmettre la liste des communes membres de votre structure et à me faire connaître tout changement ou élargissement. Mon Administration reprendra prochainement contact avec vous et vous fera parvenir en temps utile l'arrêté ministériel prolongeant d'un an le soutien en faveur de votre structure supracommunale.

Entre-temps, je vous remercie pour votre engagement en faveur de cette expérience-pilote et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Ministre,



Christophe COLLIGNON



CONTACT

Département des politiques
publiques locales
Direction de la Prospective et
du Développement
Av. Gouverneur Bovesse, 100
B - 5100 NAMUR

VOTRE GESTIONNAIRE

Martin VAN AUDENRODE
Tel. : 081 32 36 73
martin.vanaudenrode@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro : /
Nos références :
050203/supracom/prolongation
2024